

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 8 octobre 2015

modifiant l'arrêté du 9 juillet 2004 portant reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs dans les secteurs bovin et ovin

NOR : AGRT1523990A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le titre V du livre V du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 551-1 et D. 551-1 à R. 551-12 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2004 portant reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs dans les secteurs bovin et ovin ;

Vu le changement de dénomination de l'Association d'Éleveurs pour le développement des Productions Animales de l'Ouest (EPAO) en association ELVEA Sarthe par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2015 ;

Vu la demande de changement de dénomination de l'association ELVEA Sarthe en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur bovin en date du 28 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 9 juillet 2004 susvisé est modifié comme suit :

1° A l'article premier, les mots : "L'association d'éleveurs pour le développement des productions animales dans l'Ouest « EPAO »" sont remplacés par les mots : "L'association ELVEA Sarthe".

2° A l'article deux, les mots : "« EPAO »" sont remplacés par les mots : "ELVEA Sarthe"

Article 2

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2015

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Pour le Ministre et par délégation,
L'Ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts


K. SERREC